Phytaudit.com

HISTORIQUE DES COLLINES AGRICOLES DU PAYS GRASSOIS

DATATION DES RESTANQUES

Elles remontent à des temps anciens et il en subsiste encore beaucoup. A l'époque elles étaient emblavées, comme un peu partout car les céréales étaient vitales et les moyens de transports inexistants, surtout pour des régions isolées comme les Alpes-Maritimes. Aujourd'hui elles sont souvent envahies par la broussaille.

PLANTES A PARFUM

Le jasmin est cultivé de façon intensive dés la moitié du XVIIème à Grasses. C'est une période très riche qui a vu apparaitre de grands domaines et des bâtisses de maitres appelées « maisons de parfumeurs » qui se négocient encore actuellement à des prix très élevés.

Après la seconde guerre mondiale, la culture s'est mise à régresser pour diverses raisons ; le prix de la main d'œuvre, la concurrence des essences de jasmin en provenance d'autre pays comme l'Egypte, la délocalisation de certaines industries de transformations des fleurs en essences mais également et peut-être surtout, le besoin en terrains de construction.. Les parfumeries de Grasse ont alors terriblement régressé. La chimie est devenue le plus gros concurrent avec les essences de synthèse et les aromes alimentaires.

En tous les cas le tissus paysan, comme partout, s'est rétréci en peau de chagrin dans la région de Grasse où les terres agricoles ont été purement et simplement abandonnées.

LES CHENAIES

Auparavant le chêne était dominant en Provence. Il a ensuite pratiquement disparu par la déforestation agricole qui est un phénomène qui a touché la France entière. Lorsque les parcelles n'ont plus été exploitées, cette essence a repris ses droits. Elle a toujours représenté une ressource pour le bois de chauffage jusqu'à aujourd'hui encore.

INSTALLATION PROVISOIRE DU PIN D'ALEP

Le pin d'Alep colonise les restanques inoccupées et devient invasif. Souvent il est considéré comme une espèce étrangère arrivée il y a 2 siècles mais il apparait qu'il occupe le terrain depuis des temps immémoriaux. Il est un des principaux acteurs de la végétalisation du pourtour méditerranéen car il produit beaucoup d'humus au sol par le renouvellement des aiguilles. Le substrat devient favorable à la germination des glands qui vont peu à peu transformer les pinèdes en chênaies

RETOUR DES CHENAIES

Juste retour des choses, Le chêne reprends sa place historique et mène la vie dure aux pins. A ce jour les dépérissements sont très préoccupants. Le tanin des chênes ne permet plus la germination des pins dans le substrat et ils ne sont plus renouvelés. Cette espèce est donc sur le déclin. Dans certaines chênaies les pins sont devenus immenses (autour de 30 M) , il sont en fin de vie et souvent menaçants. Leurs ressources (surfaces d'échanges de photosynthèse fournissant le carbone devient insuffisante pour fournir leurs besoins, alors ils cassent ou basculent). Nous pensons qu'il faut les abattre dès que ce risque devient prégnant, d'une part pour limiter la casse des chênes et aussi pour participer à l'exploitation des forêts pour éviter qu'elle brûle en particulier en résuisant le danger des feux de cimes qui sont extrêmement dangereux et contre lequel le débroussaillage au sol est inefficace.

TRANSFORMER LE DECHET EN RESSOURCE

Pour les propriétaires des forêts, le débroussaillage est une lourde charge financière (obligatoire pour la lutte contre l'incendie). Si en plus il faut abattre les arbres en fin de vie qui deviennent des menaces pour les biens et les personnes, le coût risque d'augmenter considérablement.

Nous pensons que les forêts doivent être exploitées pour ne pas brûler d'une part et on peut imaginer que les arbres morts ou pratiquement, peuvent être transformés en bois de chauffe: bûches bien entendu, mais également granules de chauffage qui est un marché très porteur.

IDEE DE CONTRATS AVEC DES OPERATEURS DE BUCHERONNAGE !

Des professionnels maintiendront en bon état, la chênaie, qu'ils exploiteront selon les règles de l'art.

Cerise sur le gâteau, son exploitation, plus celle des grumes de pins peuvent facilement financer les travaux de débroussaillage. Une opération Gagnant-Gagnant !

REGLEMENTATION

Elle doit évoluer car le PLU impose encore et souvent la replantation de pins sur lesquels on ne peut plus parier. Par ailleurs lorsque les pins ne sont pas encore complètement dégradés, nous n'avons pas les indicateurs pour justifier les abattages

Lors des demandes de ces abattages on doit présenter un plan de replantation. La négociation devient de plus en plus difficile car les autorités ont du mal à convenir de la régression de pins d'une part et d'autre part du dynamisme des chênes extrêmement bien adaptés depuis des siècles et des siècles.

306 chemin des 4 chemins F-06600 ANTIBES -
SIRET 307 448 555 00010 A.P.E 7490B Activités spécialisées scientifiques et techniques diverses
04 93 33 38 50 06 11 78 01 24 lambertantibes@gmail.com